

# CHSCTM

14 Avril 2022

Compte-rendu



## Sortir la politique ministérielle du brouillard !



A l'ordre du jour :

- Point d'actualité sur la Covid ;
- Point d'actualité sur les travaux amiante ;
- Kit outils Anact ;
- Réforme des instances médicales ;
- Application logicielle Prév,action ;
- Plan santé au travail & référentiel.

L'administration reconnaît que les procès-verbaux soumis au vote de la séance n'ont pas été transmis. L'envoi des PV ne pourra se faire que d'ici plusieurs semaines.

Les thématiques abordées à ce CHSCTM se limiteront donc aux points ci-contre.

### Crise sanitaire

Pour **Solidaires Finances** le point sur la situation Covid montre une contradiction entre la levée des mesures barrières et l'augmentation des cas positifs. **Solidaires Finances** a rappelé qu'en arrêt maladie, un agent n'est pas autorisé à travailler. Nous attendons de l'administration un rappel précis sur ce point, bon nombre de collègues atteint par la covid ont travaillé à leur initiative mais aussi sur demande de leur hiérarchie, cela est inacceptable.

Pour les cas contact de personnes à risque la mise à l'isolement doit se faire immédiatement sans attente, ni même de 2 jours. Les autorisations d'absences pour garde d'enfants ne sont toujours pas si facilement accordées. Nous voudrions connaître les cas de covid long. Nous demandons donc un recensement de ces cas par la médecine de prévention.

En cas de cluster la remise des masques, est souvent demandé seulement dans le service concerné et pas dans le reste du bâtiment. Doit-on imposer de remettre le masque en cas de cluster ? Le port du masque ffp2 est obligatoire selon le type de poste, les masques en tissus sont prohibés seulement pour les soignants, la fiche où cela est mentionné indique bien que cette interdiction n'est que pour ce type de personnel exerçant dans un établissement de santé.

L'administration nous a rappelé que toutes les mesures barrières, nettoyage, gel et masques sont toujours en vigueur. Elle s'engage à faire un recensement des maladies professionnelles pour Covid qu'elle transmettra aux organisations syndicales..

### Amiante

Les dossiers sur l'amiante seront informatisés au ministère au début de l'année 2023. Actuellement l'administration teste des panneaux signalétiques, et un guide memento devrait sortir. Le prochain Copil au sujet du Tripode se tiendra le 27 juin, mais on est toujours en attente d'un retour des affaires étrangères. La seule manipulation autorisée sur les archives informatiques de conservation des données médicales est le changement des noms et adresses. Une information est faite en même temps que l'envoi aux agent.e.s (finalisation copil mai, voire juin). Seuls les personnels présents de 72 à 92 au Tripode sont dans l'arrêté. Les autres sont du ressort des cas classiques conseil médical de l'endroit où l'agent .e est en poste.

Les Organisations Syndicales ont demandé un accès aux différents DTA des bâtiments. Il y a eu des problèmes de signalétique, notamment dans le 94 et d'autres départements.

Le mésotellium est forcément dû à l'amiante. En cas de déclenchement de la maladie l'indemnisation par le FIVA est systématiquement accordée. Le médecin du travail ne donne qu'un avis, la décision revient à l'administration.

## Réforme des instances, médicales

Dans le décret du 14 mars 2022 de réforme des instances médicales en conseil médical, un renforcement du secret médical est affirmé dans le suivi et le déroulé de la procédure. En revanche sur le point de la désignation des représentant.e.s du personnel qui pourront siéger au conseil médical élargi le décret est particulièrement flou et soulève de nombreuses interrogations. L'administration doit prévoir dans le courant du second semestre un groupe de travail sur le sujet pour permettre de faire le point sur cette réforme et ce qu'elle implique à la fois dans la gestion des dossiers médicaux et dans les procédures administratives.

Un sujet est toujours d'actualité sur les communications entre le service de retraite de l'État qui a un accès aux données médicales et les services RH locaux pour assurer la non levée du secret médical.

Un.e Agent.e a le droit de consulter son dossier, peut choisir un médecin pour le représenter et peut être accompagné.e par une personne de son choix. L'information lui est donnée au moins 10 jours ouvrés avant la séance contre 8 précédemment. Mais reste encore à définir les droits à donner aux représentant.e.s du personnel pour la préparation de la défense.

Pour la désignation des représentant.e.s du personnel un groupe de travail devra être fait car pour l'instant les règles de nominations des représentant.e.s du personnel ne sont pas claires. Un guide devrait être fait sur ces points. Un suivi des comités pour avoir un interlocuteur unique est aussi attendu. L'administration est en attente de la documentation de la DGAFP.

## Prév'action

Pour Prév'action le nouveau logiciel succédant au DUERP PAP, le planning devrait être tenu, avec une présentation aux OS en juin. Le CHSCT du Rhône a été choisi comme pilote en septembre pour finir en janvier. Il y aura bien une intégration des données de l'ancien logiciel, mais on ne peut avoir une véritable bascule de l'ancien logiciel dans le nouveau. Le registre H&S devrait être intégré courant du deuxième semestre 2023 dans un deuxième lot.

Les 25 réunions semblent aller dans le bon sens. Par contre, sur la phase de paramétrage **Solidaires Finances** a rappelé l'indispensable association des représentants du personnel en tant qu'utilisateurs. Dans le cadre de leur mission les représentants en CHSCT débattent des mesures de prévention à mettre en œuvre par la direction sur des risques identifiés dans le DUERP. En cela il est indispensable que nos besoins en terme logiciel soient intégrés dans ce nouvel outil. nous identifions un besoin de mettre des mesures plus concrètes que formation.

Chutes et violences sexistes sont désormais soulignées. Sur le télétravail on pourrait mettre en place des enquêtes ciblées. La liaison entre la mesure et le risque pourra être étudiée plus facilement grâce à ce nouvel outil. Le descriptif des situations qui permet désormais de qualifier le risque est plus complet. Il faut bien prioriser le risque pour la mise en place des mesures et avoir une méthode simplifiée.

Si une cotation orientée prévention nous paraît plus juste, on ne veut plus d'une cotation qui nous oblige à un affrontement et des débats interminables en séance. Mettre des niveaux ces dernières années a conduit à des pertes de temps terribles car tel directeur ne voulait pas de risques cotés en rouge, au contraire d'organisations syndicales qui voulaient une cotation d'un risque plus dangereux mieux cotés, etc.

On rencontre aussi une difficulté à remplir les risques pour les agents nomades qui fréquentent des lieux très différents. Le risque et sa cotation sont totalement différents d'un endroit à un autre. Cependant nous sommes d'accord sur le principe qu'il faut simplifier au maximum la cotation.

Concernant le référentiel de risques, l'intitulé « Renouvellement d'air (Ventilation et aération des locaux) » n'est pas explicite pour les situations d'air polluer comme dans les aéroports, les points de passages poids lourds. **Solidaires Finances** a demandé à le remplacer par Qualité de l'air, pour une meilleure compréhension des agents et une meilleure identification du risque. Nous avons demandé que soient scindés en deux les risques horaires décalés et travail de nuit ou équipes alternantes qui ont des implications différenciées fortes sur la santé des agents et agentes. L'administration prend note de ces deux points.

### Kit ANACT

Le projet d'accompagnement de l'Anact sur le télétravail a donné le kit outil qui se trouve dans les documents communiqués. Par rapport à ce qui est écrit on voudrait que les agent.e.s soient impliqué.e.s avec leurs encadrant.e.s. Il faudrait également mentionné le besoin d'une réunion avec les cadres de proximité, de manière plus explicite que celle décrite.

L'Administration confirme qu'il manque le questionnement des agent.e.s dans l'analyse de l'outil livré. La modalité du déploiement et de l'animation de ce dispositif est un des enjeux importants.

IGPDE a des problèmes pour mettre en place la discussion avec les représentant.e.s du personnel. Ils seront également sollicités pour illustrer les documents notamment de formation.

Pour **Solidaires Finances**, Il serait souhaitable de mettre des référent.e.s télétravail. Le fait d'avoir beaucoup de télétravailleurs montre également qu'il y a un problème de collectif au travail. Si tout le monde est dispersés comment faire pour garder un collectif. La dimension espace n'est pas dans l'outil. L'administration propose de retravailler les modalités pour une prochaine fois.

### Plan santé au travail

Concernant ce point nous avons tout simplement rappelé nos propos liminaires et souligné le fait que ce plan proposé par la DGAFP est bien en deçà de la politique ministérielle en santé et sécurité au travail. Ce plan que d'ailleurs **Solidaires Fonction Publique** et d'autres organisations nous n'avons pas signé n'est pas du tout à la hauteur des enjeux. **Aucun moyen n'est donné pour permettre une réelle amélioration sur ces sujets fondamentaux.**

Nous laissons l'administration faire les remontées nécessaires pour valoriser la politique SSCT déployées au sein de notre ministère mais ce plan en tous les cas n'apportera rien aux agents et agentes des finances.